Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 044-200067635-20230717-07_2023_16-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 13 juillet 2023

07.2023-16	**CULTURE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable - Commande d'un système d'intercom sans fil numérique GREENGO**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société DBAM, sise 4, rue des Clairières, ZA le Taillis 3 – Océane Sud -44840 Les Sorinières, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'achat d'un Système d'Intercom sans fil numérique Greengo, avec la société DBAM, sise 4, rue des Clairières, ZA le Taillis 3 – Océane Sud - 44840 Les Sorinières, pour un montant de 10 917,51€ H.T. soit 13 101,01€ T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 13/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président